



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 juin 2025

Objet : Demande de subvention à la Collectivité de Corse dans le cadre de l'organisation du festival APLEC en partenariat avec l'association Adifolk

Date de la convocation : 6 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération n°21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture ;

Vu la délibération n°22/169 AC de l'Assemblée de Corse en date du 24 novembre 2022 portant approbation du projet de coopération transfrontalière à vocation culturelle et patrimoniale entre le Corse et la Catalogne ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2025/01/JUIN/10 en date du 12 juin 2025 portant attribution des subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 juin 2025 ;

Considérant la démarche de la Collectivité de Corse (CdC) à vocation culturelle sous forme de partenariats ou événements, comme projet de coopération transfrontalière liant la Corse et la Catalogne ;

Considérant que la Ville de Bastia a, depuis toujours, eu à cœur de développer des projets artistiques et culturels ambitieux porteurs de valeurs de solidarité et d'ouverture sur le monde ;

Considérant que sur recommandation de la CdC l'association Adifolk a choisi Bastia pour son édition 2025 du Festival APLEC ;

Considérant l'association Adifolk, l'APLEC Internacional de la Sardane I Mostra de Grups Folklorics, créée en 1988, a pour but de promouvoir, à travers l'Europe, la culture populaire catalane ;

Considérant que Adifolk est une association membre du Comité International des Organisateurs de Festivals Folkloriques et membre de l'Association Espagnole des Festivals Folkloriques ayant pour actions notamment les Jornades Internacionals Folkloriques, et l'APLEC Internacional de la Sardana i Mostra de Grups Folklorics ;

Considérant que chaque année le festival APLEC se déroule dans une ville européenne ou du monde et met en avant la culture catalane ;

Considérant que les 26, 27 et 28 septembre 2025, dans l'espace public bastiais, il s'agira aussi de mettre en scène des artistes corses afin de favoriser des échanges artistiques et culturels avec environ 500 artistes sont attendus sur ces 3 journées ;

Considérant qu'un partenariat sera également noué avec l'Office du tourisme ;

Considérant la dépense pour ce projet estimée à 60.000€ TTC et répartie comme suit :

Postes de dépenses	Dépenses estimées en TTC en €
Technique	35 000
Sécurité	6 000
Catering	1 000
Prog. Corse	13 000
Communication	3 000
Imprévus	2 000
TOTAL	60 000

Considérant que la Ville demande une participation de la CdC à hauteur de 75% de la dépense éligible estimée.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Madame GIUDICELLI-SBRAGGIA Lauda ne participant pas au vote

Article 1 :

- **Approuve** la programmation et l'organisation du festival APLEC en partenariat avec l'association Adifolk.

Article 2 :

- **Approuve** le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant TTC en €	Libellé	Montant TTC en €
Organisation du festival APLEC en partenariat avec l'association Adifolk	60 000	Collectivité de Corse (75 %)	45 000
		Ville (25%)	15 000
Total dépenses	60 000	Total recettes	60 000

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des financements correspondant et signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 25/06/2025

Signé électroniquement le 18/06/2025



Paul TIERI



Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.